Présidence de la République

PROMOTION DES MILITAIRES N'APPARTENANT PAS À L'ARMÉE ACTIVE

ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 10 novembre 2026 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des militaires n'appartenant pas à l'armée active

NOR : *ARMM2627465D*

Ministère des armées et des anciens combattants

Par décret du Président de la République en date du 10 novembre 2026, pris sur le rapport du Premier ministre et de la ministre des armées et des anciens combattants et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur, vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 1er octobre 2026 portant que les présentes promotions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus au titre de l'article 1er du décret no 2024-261 du 25 mars 2024 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après :

Au grade de commandeur

Sans traitement

ARMÉE DE TERRE

Thach Vet (Sans Prénom), sergent-chef, troupes de marine. Officier du 8 août 2008.

ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Poinet (Michel), sergent-chef. Officier du 13 juillet 2021.